



Ordonnance de télécom CRTC 2006-307

Ottawa, le 14 novembre 2006

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Bruce Telecom/Navigata Communications Ltd.	Entente cadre d'interconnexion pour les ESL-ESI	8340-B7-200613910	le 1 ^{er} novembre 2006
Téléphone Drummond Inc./Bell Canada	Entente de service de relais téléphonique	8340-T101-200614025	le 31 octobre 2006
Téléphone Drummond Inc.	Entente relative au service de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires	8340-T101-200614041	le 31 octobre 2006

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>